



PUBLIC

Compte rendu de la réunion du comité plénier de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mardi 4 octobre 2022 à 9 h 30 à laquelle sont présents, madame la mairesse France Bélisle, mesdames et messieurs les conseillers-ères, Steven Boivin, Gilles Chagnon, Caroline Murray, Bettyna Bélizaire, Anik Des Marais, Jocelyn Blondin, Steve Moran, Isabelle N. Miron, Louis Sabourin, Tiffany-Lee Norris Parent, Mike Duggan, Olive Kamanyana, Daniel Champagne, Denis Girouard, Jean Lessard, Mario Aubé formant quorum du comité.

Monsieur le conseiller Daniel Champagne préside la séance.

Sont absents, madame la conseillère Alicia Lacasse-Brunet et monsieur le conseiller Edmond Leclerc

Sont également présents, mesdames et messieurs Simon Rousseau, directeur général, André Turgeon, directeur général adjoint, Gestion des actifs et des projets, Christian Tanguay, directeur général adjoint, Services administratifs, M^e Andrée Loyer, directrice exécutive et greffière par intérim, Martin Dalpé, directeur de cabinet, Daniel Feeny, attaché politique, ainsi que Catherine Bellemare, directrice territoriale, centre de services de Hull, Josée Bellemare, directrice, Arts, culture et lettres, Jean Boileau, directeur, Communications, Geneviève D'Amours, directrice territoriale, centre de services d'Aylmer, Yvan Moreau, directeur territorial, centre de services de Gatineau, et Isabelle Veilleux, directrice, Secrétariat au développement économique.

CP20221004-P1 INFRASTRUCTURES CULTURELLES : UNE PIÈCE MAÎTRESSE DE LA RELANCE DU CENTRE-VILLE

Présentation par madame Josée Bellemare.

Les objectifs de la présentation sont de :

- illustrer le potentiel de la culture pour la relance urbaine;
- préciser les conséquences du retard constaté en matière d'infrastructures culturelles à Gatineau;
- dresser un portrait des projets d'infrastructures culturelles au centre-ville qui permettraient de contribuer à sa relance;
- détailler l'implication de la Ville dans chacun de ces projets;
- recommander des mesures de soutien nécessaire à la réalisation de trois projets : Centre des arts de la scène de Gatineau, Ateliers du Ruisseau, La Filature.

Plan de la présentation :

- Les infrastructures culturelles, un outil pour la relance économique et urbaine;
- Rappel du rattrapage à faire en termes d'infrastructures culturelles et préciser ses conséquences;
- Présentation des différents projets:
 - Trois projets inspirants en émergence : Musée régional de l'Outaouais, Espace bleu de l'Outaouais, Grande bibliothèque;
 - Trois projets qui commandent des actions : Centre des Arts Vivants de Gatineau, Les Ateliers du Ruisseau, agrandissement de La Filature;
- Rôle et contributions requises de la Ville dans les différents projets;
- Des projets pour répondre aux besoins de Gatineau;
- Recommandations du SACL.

RECOMMANDATIONS :

CP-ACL-2022-38

Mandater le Service des finances, à l'étude du budget 2023, à prévoir un montant 2,5 M\$ à même le Plan d'investissements – volet maintien 2023-2027 pour la réhabilitation du Bâtiment 9.

CP-ACL-2022-39

Mandater le Service des infrastructures à réaliser la réhabilitation du bâtiment 9 : travaux de maintien d'actifs (toiture, portes/fenêtres et décontamination).

CP-ACL-2022-40

Mandater le Service des finances, à l'étude du budget 2023, à prévoir un montant supplémentaire de 50 000 \$ réparti sur deux ans qui prolonge l'octroi budgétaire de la résolution CM-2020-445 pour les déboursés inhérents à la finalisation de l'avant-projet du 100 Gamelin Arts Vivants pour les années 2023 et 2024.

CP-ACL-2022-41

Mandater le Service des arts, de la culture et des lettres à présenter au conseil le plan d'affaires, le montage financier ainsi que la contribution financière nécessaire pour la réalisation du Centre des Arts Vivants à Gatineau d'ici au 31 décembre 2022.

CP-ACL-2022-42

Renouveler l'appui du conseil municipal envers le projet des Ateliers du Ruisseau (CM-2020-442) et mandater le Service des arts, de la culture et des lettres à présenter au conseil le plan d'affaires, le montage financier ainsi que la contribution financière nécessaire pour la réalisation du projet avant le 31 mars 2023.

CP-ACL-2022-43

Mandater le Service des biens immobiliers à procéder à un avis de consultation des services municipaux afin de déterminer si le terrain requis pour le projet de La Filature peut être déclaré excédentaire. Dans la positive, procéder à l'évaluation de la valeur marchande du terrain ainsi qu'aux termes et conditions de la cession à la Filature. Soumettre le tout au conseil pour approbation avant le 31 décembre 2023.

Une période de questions et de commentaires a lieu.

Madame la conseillère Caroline Murray souligne que la présentation est très claire et particulièrement avec la visite terrain qui a eu lieu la semaine dernière. Elle aimerait savoir si on peut avoir une idée des retombées possibles. Madame Bellemare précise que les données disponibles permettent de confirmer que les résultats seraient positifs, mais il est difficile de les chiffrer.

Monsieur le conseiller Louis Sabourin aimerait clarifier certains points : lieu incubateur, boîte noire et médiation culturelle. Madame Bellemare mentionne qu'un lieu incubateur est de regrouper des gens qui font de la culture, des projets et des arts complémentaires. La boîte noire est l'idée d'avoir un grand espace pour faire des pratiques, des vidéos, etc., mais isolé de tout et qui a tous les équipements. La médiation culturelle se représente par un exemple, soit: samedi matin, à la bibliothèque Guy Sanche, des enfants de 4 à 10 ans assistaient à la lecture d'un conte de Gilles Vigneault, illustré par des toiles artistiques et l'animatrice expliquait toutes ces œuvres. Pour les Ateliers du Ruisseau, jusqu'à quel moment le bail est confirmé? Madame Bellemare mentionne qu'il s'agit d'une occupation temporaire et une autre utilisation du bâtiment est à venir.

Madame la mairesse France Bélisle apprécie qu'on fasse un lien entre culture et économie. Elle souhaite que le conseil se projette avec ces projets en tenant compte des fonctionnaires fédéraux qui sont moins présents au centre-ville. La Ville doit donc regarder comment elle peut remettre en place une masse critique de citoyens différents au centre-ville afin de le revitaliser. Pour la médiation culturelle, l'exemple donné est très intéressant. Il y a aussi le volet de médiation culturelle en réinsertion sociale au niveau de l'itinérance. Madame Bélisle demande si le 2,5 M\$ est un estimé actualisé pour le bâtiment 9. Madame Bellemare confirme qu'il s'agit d'un estimé fait par le Service des infrastructures en date de l'été 2022. Elle aimerait connaître le zonage pour le bâtiment 9. Cette information n'étant pas disponible sur le champ, elle sera transmise ultérieurement à l'ensemble du conseil. Madame Bellemare confirme que le travail a été accompli avec les organismes et les délais proposés tiennent compte de leur capacité de travail.

Madame la conseillère Anik Des Marais demande de quelle façon les Ateliers du Ruisseau vont générer des taxes foncières. Elle aimerait proposer d'ajouter des estimations de retombées économiques dans les recommandations. Madame Bellemare trouve difficile d'établir de telles retombées économiques, car il y a beaucoup de facteurs à prendre en considération. Elle explique que les revenus liés à une taxe foncière proviendraient d'une cession à un organisme, qui lui, pourrait être assujéti au paiement d'une taxe foncière. Monsieur le conseiller Daniel Champagne propose que les retombées économiques devraient ressortir plus amplement lors de l'adoption du projet de résolution au conseil municipal du 18 octobre prochain, mais sans donner de montants précis.

Monsieur le conseiller Gilles Chagnon aimerait savoir si le 2,5 M\$ fait partie du 250 M\$ du plan financier à long terme présenté au conseil dans les dernières semaines. Ce serait inclus dans le PIVM, lequel sera présenté lors des travaux budgétaires 2023.

Monsieur le conseiller Steve Moran appuie l'importance de la culture pour le centre-ville au niveau économique. Il faut prendre action pour ne pas dépendre de la présence des fonctionnaires fédéraux au centre-ville. Il souligne un manque d'infrastructures au centre-ville, et ce, de toutes sortes. La culture se doit d'être au centre-ville. Gatineau est bien équipée pour la diffusion, mais il manque des endroits pour la création. Les artistes doivent souvent s'exiler pour la création. Il remercie les organismes qui s'impliquent pour s'occuper de ce volet et souligne l'importance pour la Ville de les soutenir. M. Moran demande si un plan directeur sera élaboré comme cela a été fait pour les infrastructures récréatives et sportives. Madame Bellemare précise que ce sera une demande faite lors des travaux budgétaires et qu'un tel plan permettrait d'avoir une image des besoins globaux.

Monsieur le conseiller Steven Boivin remercie Culture Outaouais pour la visite des lieux culturels la semaine dernière. Depuis plusieurs années, on rêve d'un site dédié aux artistes. Les infrastructures culturelles créent un écosystème culturel et l'impact est majeur. Les projets présentés sont portés à bout de bras par les organismes et ils font des efforts pour obtenir du soutien financier autre que celui de la Ville.

Monsieur le conseiller Mike Duggan mentionne qu'il y a moins d'emphase sur certains projets, dont le musée régional. Madame Bellemare mentionne qu'il n'est pas moins important, mais ce projet n'est pas rendu aux mêmes étapes que les autres. Il aimerait confirmer que l'endroit est déterminé pour le projet des Ateliers du Ruisseau. Madame Bellemare précise que la résolution adoptée par le conseil est spécifique à un terrain.

Monsieur le conseiller Denis Girouard trouve la présentation intéressante. Il souligne l'importance de faire ressortir que la culture ne se limite pas à la Maison de la culture.

Monsieur le conseiller Daniel Champagne comprend l'importance d'avoir des lieux de création. Il souligne que les visiteurs qu'il connaît vont lui parler des événements auxquels ils ont participé, du réseau cyclable, etc. Il croit qu'on devrait changer le terme d'une « grande bibliothèque », car un tel projet représente beaucoup plus qu'un lieu avec des livres. Il s'agit d'un lieu culturel où différents arts s'y pratiquent et sont accessibles à la population et aux touristes.

Madame la conseillère Isabelle N. Miron mentionne que la visite des lieux a été filmée et sera rendue disponible. Le bâtiment 9 est un édifice municipal qu'il faudra rénover. Le terrain demandé par la Filature est enclavé et n'a pas d'utilité pour la Ville.

Madame la mairesse demande si le bail sous emphytéose pour le bâtiment 9 est toujours en cours de négociation. Madame Bellemare le confirme. Pour les Ateliers du Ruisseau, quel est le montant déjà autorisé par l'ancien conseil municipal? Madame Bellemare précise que la résolution de 2020 ne précise pas de montant d'argent. Madame la mairesse souligne l'importance d'avoir des projets prêts lorsque des programmes de subvention deviennent disponibles. Ainsi, des démarches en amont pourraient être réalisées et le dépôt du projet pourrait être fait dès l'ouverture de divers programmes de subvention provinciaux. Madame Bellemare confirme que les trois projets présentés sont prêts à être déposés advenant la disponibilité de programmes de subvention. Au niveau du MCC, lorsqu'on dépose un projet, nous devons préciser la contribution municipale en montant d'argent déterminé.

CP20221004-P2

SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SECURITE INCENDIE 2023-2027- LES GRANDES ACTIONS SOUS LA PERSPECTIVE DES OBLIGATIONS LEGALES ET DU NIVEAU DE SERVICE

Monsieur Simon Rousseau fait une courte mise en contexte. Il précise que monsieur Denis Doucet a fait la présentation en juin dernier du schéma de couverture de risques et qu'à ce moment, le conseil avait demandé de revenir avec plus de précisions sur les obligations légales d'un tel schéma. Le schéma de couverture de risques est exclu du 250 M\$ mentionné au plan financier long terme, il est plutôt prévu dans le volet des obligations légales.

Présentation par monsieur Denis Doucet, accompagné de monsieur Dominique Bélisle, chef de division.

Les objectifs de la présentation sont de :

- présenter les grandes actions des recommandations du Service de sécurité incendie de Gatineau pour la révision du SCRSI 2023-2027, sous l'angle des obligations légales et du niveau de service;
- rappeler aux membres du conseil municipal les justifications et les références sur lesquelles sont basées les grandes actions recommandées dans le SCRSI 2023-2027;
- obtenir l'aval du conseil municipal afin d'inclure les grandes actions au SCRSI 2023-2027 qui seront présentées lors de la consultation publique.

Plan de la présentation :

- Présentation des grandes actions du SCRSI 2023-2027;
- Grandes actions du SCRSI 2023-2027 - Obligations légales de la loi sur la sécurité incendie (LSI);
- Grandes actions du SCRSI 2023-2027 - Obligations légales en santé et sécurité au travail (SST);
- Grandes actions du SCRSI 2023-2027 – Niveau de service;
- Grandes actions du SCRSI 2023-2027 – Aspects financiers;
- Recommandation;
- Période de questions.

RECOMMANDATION :**CP-SSIG-2022-002**

Autoriser le Service de sécurité incendie de Gatineau d'inclure au schéma de couverture de risques en sécurité incendie 2023-2027, les grandes actions suivantes :

1. Ajout d'une autopompe-échelle, d'un lieutenant et de deux pompiers par équipe de travail (12) à la caserne actuelle du secteur d'Aylmer.
2. Planifier la construction et la mise en service d'une nouvelle caserne.
3. Ajout de ressources et optimisation des processus à la division prévention.
4. Mise en place d'une équipe de sauvetage rapide pour les pompiers en détresse, et ce, en qualifiant une équipe de pompiers en recherche et sauvetage en milieu urbain.
5. Ajout d'un pompier par équipe (12) à la caserne 7 (475, avenue du Cheval-Blanc).
6. Ajout d'équipements de désincarcération aux casernes d'Aylmer et de Buckingham.

Une période de questions et de commentaires a lieu.

Monsieur le conseiller Jocelyn Blondin demande une précision concernant l'ajout de pompiers pour le secteur Aylmer. Monsieur Doucet mentionne qu'il s'agit de deux volets : la caserne actuelle et la nouvelle caserne à venir.

Madame la conseillère Olive Kamanyana aimerait apporter une nuance entre une obligation légale et une obligation normative. La première implique que nous sommes dans une situation illégale alors que la deuxième est une forte recommandation. Monsieur Doucet donne des explications sur les références faites à la *Loi sur la sécurité incendie* et l'impact d'inclure ou non les recommandations dans le schéma de couverture de risques. Si elles ne le sont pas, le ministère pourrait refuser d'approuver le schéma de couverture de risques. Nous avons l'obligation légale de réviser notre schéma de couverture de risques et cela se fait cet automne.

Monsieur le conseiller Jean Lessard demande si l'ajout de pompiers pour l'avenue du Cheval-Blanc est prévu en 2023. Monsieur Doucet précise que cela est prévu en 2024, et ce, selon les besoins identifiés dans les secteurs. Cela permet aussi d'étaler les coûts dans le temps.

Monsieur le conseiller Louis Sabourin veut comprendre les normes NFPA, est-ce qu'elles sont des normes américaines? Monsieur Doucet précise que ce sont des normes nord-américaines qui sont couramment utilisées.

Madame la mairesse remercie pour les précisions présentées suite à la présentation faite en juin dernier. Elle demande de préciser quel serait l'impact de ne pas avoir l'approbation du schéma de couverture de risques par le ministère. Monsieur Doucet précise que l'approbation est une couverture importante pour la responsabilité de la Ville et offre une protection en cas de poursuite d'un assureur, sauf en cas de faute lourde. C'est une protection très avantageuse pour une municipalité. Sinon, il faudrait prévoir de l'auto-assurance et des réserves financières afin de couvrir les frais d'éventuelles poursuites contre la Ville. Monsieur Doucet confirme qu'il y aura une consultation publique sur le schéma et les grandes actions y seront présentées. Monsieur Rousseau ajoute qu'au PFLT, le schéma est prévu dans différentes enveloppes financières.

Madame Kamanyana mentionne qu'elle aimerait avoir des options pour gérer le risque. Monsieur le conseiller Daniel Champagne précise que les options n'existent pas vraiment dans les faits. Monsieur Christian Tanguay ajoute que la consultation des citoyens peut permettre d'influencer les moyens pour mettre en place le schéma de couverture de risques de sécurité incendie.

Fin du comité plénier public à 11 h 55.